



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES  
SEANCE DU 19 NOVEMBRE A 16 HEURES 30  
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU  
(Sur convocation du 12 novembre 2015)**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de délégués : 8  
En exercice : 8  
Présents : 7  
Absents: 1

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr Michel HANNI, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD, Mr Olivier BONNARD, Mr Guillaume BONNARD, Mr Raymond BERNET, Mr Jean-François DUBOIS.

**ABSENTS :** Mr Rubens LUCIANI

Mr le Président ouvre la séance à 16h30 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015.**

L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

**I. Avenant n°1 au marché de travaux pour le remplacement de 2 réseaux à Creys**

Mr le Président rappelle qu'un marché de travaux a été signé pour un montant de 124 953 € HT avec le groupement d'entreprises VINCENT TP-PETTINI pour les travaux de remplacement de deux réseaux d'assainissement à Creys Village.

Mr le Président informe qu'il y a eu au cours de la réalisation des travaux, des modifications par rapport au marché initial (surprofondeurs, modification du tracé, tampons supplémentaires). Il est donc nécessaire de modifier le marché par le biais d'un avenant pour un montant de 23 899.40 € HT.

Le nouveau montant du marché est donc porté à 148 852.40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

-**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant de 23 899.40 € HT.

- **DIT** que la participation financière de la commune de Creys prendra en compte le nouveau montant du marché.

## **II. Organisation du suivi de l'entretien des lagunes**

Mr le Président rappelle que depuis le 1er octobre 2015, le syndicat a repris la gestion des lagunes, assurée jusqu'à présent par la société Véolia dans le cadre du marché de prestations de services.

Nous sommes actuellement dans une phase transitoire, Véolia termine le fauchage et les coupes mais a arrêté d'effectuer les bilans 24/24. La passation de pouvoir effective se fera le 10/12/2015. Il est donc nécessaire de mettre en place en interne un plan de suivi qui devra être effectif au 01/01/2016.

Un devis a été demandé à l'entreprise Vacher à Creys pour assurer l'entretien des lagunes (fauchage et tontes). Mr le Président propose que soit mise en place une surveillance qui sera assurée soit par les employés communaux, soit par les délégués.

Il s'agira d'une surveillance hebdomadaire pour vérifier l'écoulement entre les bassins et signaler si un problème est constaté.

Mr le Président propose de faire un rapide état des lagunes :

**Lagune de Mépieu** : elle a été rayée par erreur des listes par la police de l'eau (listes nationales). Cela n'a pas d'incidence car nous ne percevons pas de prime de l'Agence de l'eau pour cette lagune.

**Lagune du Poulet à Creys** : lagune qui arrive à saturation et n'est pas compatible avec le projet d'implantation d'un groupement de gendarmerie à Creys.

L'étude commandée à SINBIO a été rendue récemment. SINBIO propose la transformation de cette lagune en filtre à roseaux. L'examen du cadastre montre que la propriété de la commune est supérieure à l'emprise de la lagune actuelle. L'étude prévoit donc un agrandissement de l'installation sur cette parcelle. Un devis a été demandé à Ellipse afin d'effectuer un bornage de cette parcelle.

Le coût total du projet est estimé à 494 000 € comprenant le remplacement d'une partie du réseau situé en amont. Il est donc nécessaire de mener une réflexion sur la stratégie à adopter.

Il avait également été évoqué la possibilité d'installer des radeaux solaires destinés à améliorer l'oxygénation et ainsi augmenter la capacité d'épuration (pour un montant de 33 000 € HT).

Mr Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu, précise qu'il est plus favorable au projet proposé par SINBIO afin d'avoir une solution définitive. Il maintient une participation financière de la commune de 80% du coût total du projet.

Des financements de l'Agence de l'eau peuvent également être demandés. Actuellement, la prime d'épuration est à 0 du fait de résultats d'épuration non satisfaisants, tout cela est à prendre en compte pour prendre une décision sur l'orientation à donner à ce projet.

Lagune de Concharbin : on arrive à saturation sur cette lagune, la capacité est aujourd'hui limitée. Un projet de lotissement de 3 lots est arrivé cette semaine, un avis positif a été donné, mais ce sera le dernier, il n'y aura plus d'évolution possible de ce hameau. La solution des aérateurs solaires peut être envisagée à condition qu'un curage soit réalisé en amont.

Mr le Président précise que lors de la prochaine réunion, il faudra décider des actions à mener en 2016 et établir le prévisionnel des travaux d'investissement.

### **III. Point sur le SPANC**

Mr le Président rappelle du changement de prestataire suite au renouvellement du marché. Le 10/12/2015, une réunion est prévue avec Véolia pour un rendu de fin de contrat. La mise à jour du listing des ANC a été réalisée.

### **IV. Situation budgétaire au 19/11/2015**

Mr le Président présente une situation budgétaire établie au 19/11/2015 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses mandatées	385 628,53
Recettes mandatées	384 511,39
Résultats	-1 117,14
Déficit antérieur reporté	-936,28
<b>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>	<b>-2 053,42</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses mandatées	288 545,91
Recettes mandatées	382 354,93
Résultats	93 809,02
Excédent antérieur reporté	378 051,50
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>471 860,52</b>

La section de fonctionnement devrait juste s'équilibrer avec peut-être un léger excédent. Il serait nécessaire de prévoir au BP 2016 une ligne dépenses imprévues ainsi que la mise en place d'une provision pour le curage des lagunes.

La section d'investissement continue à dégager un excédent de plus de 400 000 €.

### **V. Fonctionnement du secrétariat – heures supplémentaires**

Monsieur le Président informe le conseil que les secrétaires seront appelées à faire des heures supplémentaires sur cette fin d'année dans la limite des crédits inscrits au budget 2015.

Dans ces conditions, le conseil syndical a obligation de délibérer pour le paiement de ces heures supplémentaires et complémentaires des agents (sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires – IHTS) et d'en définir le cadre.

Les heures supplémentaires seront rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif.

Mr Olivier BONNARD propose que les secrétaires puissent également bénéficier de chèques cadeaux de fin d'année, comme cela se fait dans d'autres collectivités.

## **VI. Questions diverses**

***Projet d'extension Arandon village*** : Mr le Président informe que le bureau ELLIPSE a rendu le dossier de projet pour les travaux d'extension de réseau à Arandon village. Il y a quelques modifications par rapport à l'avant projet. Le prix est revu à la hausse (+ 10 000 € HT) du fait de la modification du tracé et de la création de branchements supplémentaires. L'appel d'offre aux entreprises sera lancé en début d'année 2016. L'estimation du projet est de 109 800 € HT

***Bulletins municipaux*** : l'article rédigé par le Président a été transmis aux différentes communes.

\* \* \*  
\* \*  
\*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.